



### Mairie

Place de la République  
08800 – MONTHERME  
Tél : 03 24 53 00 09  
Fax : 03 24 53 01 15  
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :  
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :  
du lundi au vendredi inclus,  
de 8 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30,

### Permanences des élus en mairie,

chaque jour, de 17h30 à 18h30  
lundi : M. J-P. FRITSCH  
mardi : M. M. VILLIERE  
mercredi : Mme Ch. FACHE  
jeudi : M. G. DEBIEUVRE  
vendredi : Mme A. JOLY

samedi, de 10 h à 11 h 30 :  
M. A. BERNARD

Ancienne école des Hauts-Buttés,  
samedi, de 10 h à 11 h :  
M. Y. DELPEUT

### MONTHERME

Pays de Meuse et de Semoy.

Chef-lieu du canton  
constitué des communes de :

BOGNY-SUR-MEUSE

DEVILLE

HAULME

HAUTES-RIVIERES

LAIFOUR

MONTHERME

THILAY

TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

# LA LETTRE

## D'INFORMATION MUNICIPALE

Janvier 2006

No 15

### Sommaire.

#### Page 2

Travaux  
La Lyre  
Déneigement  
Vandalisme

#### Page 3

S.P.A.N.C.  
P.I.G.  
O.P.A.H.  
Enquête transport

#### Page 4

Le colis des Anciens  
Pesée des nourrissons  
Etat - Civil  
Alzheimer  
La lèpre



### Le mot du Maire

**2006. Enfin, une année sans élection, enfin une année où nous allons pouvoir prendre le temps de faire le point, sans pression, sur la situation de notre pays, prendre le temps d'analyser sans passion notre société et réfléchir à ce qu'il serait bon de faire pour améliorer ce qui doit l'être !**

**Ensuite, nous pourrons prendre le temps d'en informer les responsables économiques et politiques, nos élus, qui devront se positionner sur les différentes revendications et seront chargés de trouver les solutions et de les mettre en œuvre.**

**En fait, je ne propose rien de moins que de remettre la démocratie dans le bon sens.**

**Faisons donc passer ce message aux futurs candidats aux prochaines élections : "Mettez à profit cette année 2006 pour vous mettre à l'écoute de la population de ce pays avant de penser à vous présenter au suffrage universel. N'oubliez pas que c'est le peuple que vous êtes censés représenter et non vous-même ou des intérêts économiques particuliers".**

**Pour ma part, Mesdames et Messieurs, c'est avec sincérité que je vous adresse, à tous, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2006. avec le souhait que nous soyons encore tous capables de bon sens, de bonne volonté et de solidarité.**

**A. BERNARD**

### Travaux.

Les travaux rue du Dr. Lemaire ont pris du retard.

Il a fallu intervenir au niveau des branchements d'eau ruelle du Port, Rue Compain, rue D. Daurat, au niveau du Collège, à la perception et au niveau de la caserne des pompiers. Ces travaux ont été jugés indispensables compte tenu de la vétusté des conduites souvent en plomb, ou en passe d'être obstruées.

Actuellement, la nouvelle canalisation d'eau est en place, les branchements sont effectués et le collecteur d'assainissement est posé. L'entreprise Tisseron aura repris le chantier dès la fin des congés des fêtes avec la réalisation des branchements d'assainissement, l'enfouissement des réseaux d'électricité et la réfection de la voirie de surface.

Cette entreprise en activité sur notre commune va aussi réaliser des opérations ponctuelles de réfection de chaussée, notamment dans le Vieux Chemin et à Hauts Buttés, et divers travaux de branchement d'eau et d'écoulement des eaux pluviales.



### La Lyre : synthèse d'étude.

La société ANTEA a été chargée par la Commune de réaliser une étude du cours d'eau de la Lyre visant à améliorer le fonctionnement hydraulique actuel via une *modélisation hydraulique* et à *dimensionner les aménagements* permettant de réduire les débordements constatés.

La partie canalisée de la Lyre admet un débit de 4,5 m<sup>3</sup>/s. Lors de crues plus importantes, le cours d'eau déborde et inonde une partie de Monthermé. Le bassin versant de la Lyre étant principalement forestier, le cours d'eau peut être soumis à des embâcles, ce qui a été le cas lors de l'événement de début 2001.

Parmi les aménagements proposés :

- Un bassin tampon qui aurait pour but d'écrêter les crues dès lors que le débit excède la capacité de la Lyre recalibrée ( 4,5 m<sup>3</sup>/s ).
- Des terrassements conséquents et un aménagement du cours d'eau nécessaires pour atteindre une période de retour d'insuffisance cinquantennale,

**Le bureau d'étude préconise la mise en place de quatre digues dont l'implantation a été optimisée en fonction de la pente du terrain naturel. Leur hauteur maximale au point le plus haut serait de 2,5 m.**

Le Conseil Municipal aura donc à se prononcer rapidement sur ce rapport et sur les incidences financières qu'entraînerait son application (achat des terrains concernés et coût des travaux).

### C'est l'hiver.

Cette année, la neige est arrivée de bonne heure et en abondance. Si la neige est synonyme de joie et de jeu pour les enfants et les adeptes des sports d'hiver, elle est source de désagrément pour ceux qui doivent travailler en partant de bonne heure le matin.

Pour aider ces derniers, la Commune a mis en place un service d'astreintes chargé d'intervenir la nuit ou les week-end. Cette équipe a pour premier souci d'assurer l'accessibilité des hameaux du Plateau et la praticabilité des rues en pente.

De plus, la Commune a recours à un prestataire privé afin de permettre le désenclavement des Hauts-Buttés et des fermes isolées en cas de forte neige ou de retard dans le déneigement.

En outre, une intervention du Maire auprès du Conseil Général et de la Préfecture, relayée par les responsables de la maison de retraite St. Antoine, a permis de rétablir, pour la DDE qui est chargée de son application, l'ordre de priorité de niveau 3 pour le déneigement de la D 989.

Néanmoins cela ne dispense pas chacun d'être responsable de sa propre sécurité en équipant convenablement son véhicule avec des pneus neige, voire des chaînes, en garant son véhicule le soir là d'où il sera facile de repartir le matin et en tenant compte des retards possibles que la situation va engendrer dans les déplacements professionnels.

### C.L.S.H. cuvée 2005.

Agés de 3 à 13 ans, encadrés par un Directeur, deux directeurs adjoints et 22 animateurs, 155 enfants ont été accueillis.

Sans revenir sur les différentes activités proposées aux enfants, déjà évoquées dans le précédent numéro du Curieux Baraquin, le bilan financier étant établi, il est possible de vous informer du coût réel d'un tel service pour les familles.

Dépenses Frais de personnel + charges :	38 042
Frais de fonctionnement :	30.831
Recettes Participation des familles + CAF :	22 373
Participation de la Commune :	46 500
Dépenses et recettes équilibrées à	68 873 €
Cela représente une dépense totale de 444 € par enfant, dont 300 € couverts par la commune.	

### Vandalisme.

Que cherche le vandale ?

A "s'éclater" en éclatant quelques objets ?

A épater quelques copains qu'il croit aussi bêtes que lui ?

A "punir" la société qui ne le comprend pas ?

Que lui dire ?

Qu'il décourage ceux qui agissent positivement.

Que, de toute façon, ses dégâts seront réparés ... avec l'argent de ses concitoyens ?

Mais est-il sensible à ces arguments ?



**Des exemples :  
ce qui reste de deux panneaux de l'espace VTT.**

**S.P.A.N.C.**

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Depuis la fin de l'année 2005, les collectivités devraient avoir mis en place un service de contrôle des installations d'assainissement non collectif qui éliminent les eaux usées des habitations non reliées à un égout

Le réseau de tout-à-l'égout relié à une station d'épuration, solution généralisée aujourd'hui dans les villes, ne s'étend pas à l'ensemble du territoire. Les eaux usées de 19 % de la population française (5,2 millions de logements) sont traitées par un système d'assainissement autonome. L'Institut Français de l'Environnement, qui fournit ces données, souligne que la performance des cinq millions de fosses septiques assurant l'assainissement autonome (donc sans réseau tout-à-l'égout) est mal connue ; il est courant de lire que la grande majorité d'entre elles ne fonctionne pas ou mal. Pourtant, ces dispositifs, vidangés régulièrement et maintenus en bon état de fonctionnement, offrent des performances remarquables pour un coût dérisoire. Il est certain que l'assainissement non collectif présente un intérêt dans les zones d'habitat diffus - là où la distance



moyenne entre habitations atteint ou dépasse 20 à 25 mètres -, sous réserve qu'il ne présente pas de risque de pollution pour le milieu environnant l'habitation.

La loi du 3 janvier 1992, reconnaissant la pertinence de cette solution technique mais aussi la nécessité de vérifier la conformité des installations et de leur entretien, a confié aux communes le contrôle des installations individuelles chez les particuliers. Cela doit se traduire par la mise en place, par les communes ou leurs groupements, d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.). De façon complémentaire, les communes doivent délimiter un "zonage" pour déterminer quel type d'assainissement est le plus adapté à chaque secteur géographique de la commune (ce qui vaut pour les habitations actuelles et les constructions futures). Le projet de loi sur l'eau, une fois encore reporté, mais dont le vote est annoncé pour le milieu de l'année 2006, devrait faciliter cette nouvelle tâche qui incombe aux collectivités.

La délimitation des zones d'assainissement collectif/non collectif peut (ce n'est pas une obligation) être effectuée dans le cadre de la préparation du P.L.U.) plan local d'urbanisme. Celui-ci peut également déterminer la superficie minimale des terrains constructibles et les conditions de réalisation d'un assainissement individuel.

Le S.P.A.N.C. est un établissement public industriel et commercial. Il est uniquement tenu d'effectuer le contrôle des installations nouvelles, mais les collectivités peuvent choisir d'aller plus loin en proposant également l'entretien, voire la réhabilitation des installations. **Pour le financer, la collectivité institue une redevance, en fonction du service rendu.**

Pour les habitants, le contrôle de leur installation constitue une **obligation nouvelle** ... et payante, puisqu'elle fait l'objet d'une redevance qui doit assurer l'autonomie financière du service. Du point de vue de la population, le S.P.A.N.C. se concrétise donc par la visite d'un agent de la commune ou de la communauté de communes qui vient contrôler comment les eaux usées, une fois passées par une fosse septique, sont éliminées dans la nature.

**O.P.A.H.**

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'étude pré-opérationnelle à l'OPAH engagée par les élus avec le soutien de l'Etat, de la Région et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) peut permettre aux propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour réhabiliter leurs logements.

Jusqu'au milieu de l'année 2006, l'étude pré-opérationnelle recensera les propriétaires intéressés, évaluera les besoins et proposera les financements nécessaires.

La phase opérationnelle pourrait donc être engagée à partir de 2006 et permettrait aux propriétaires de réaliser les travaux et de percevoir des subventions.

Un questionnaire (sans engagement) sera distribué et des permanences seront assurées en janvier et février en Mairie de MONTHERME par les techniciens du bureau d'étude URBAM-CONSEIL afin de mieux connaître la volonté des propriétaires, et surtout pour déterminer très précisément les crédits à réserver.

**Les intéressés peuvent dès maintenant se renseigner en Mairie.**

**P.I.G.** (Programme d'Intérêt Général.)

D'autre part, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale mis en œuvre par le gouvernement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) dans le département des Ardennes en général et à Monthermé en particulier. Il s'agit là du tout premier PIG PCS à l'échelon national.

Ce PIG qui se déroule tout au long de l'année 2006 a pour objet de mobiliser les aides de l'ANAH en direction des :

- Propriétaires Occupants vivant dans des logements très vétustes. Il s'agit précisément de trouver des solutions techniques, administratives, financières et sociales permettant de lutter contre l'habitat indigne et d'obtenir la sortie d'insalubrité au regard des critères définis par l'ANAH, et plus particulièrement en appliquant la grille de l'agence définissant l'insalubrité (différente de celle de la DDASS).

- Propriétaires Bailleurs privés en développant une offre locative à loyers maîtrisés. Les traitements de l'insalubrité et de la vacance seront bien sûr privilégiés.

Des permanences seront assurées, en mairie de Monthermé, le matin de 10 à 12 h, les 09 et 26 janvier, 6 et 23 février, 6 et 23 mars, 3 et 27 avril, 15 mai, 12 et 29 juin.

**Résultat d'une enquête**

Par le biais de la Lettre Municipale n° 13, un sondage a été effectué auprès des personnes âgées de la commune pour un éventuel service de transport d'un quartier à un autre de la localité.

Cela devait permettre aux intéressés de faire quelques courses, de se rendre chez le médecin ou dans une administration quelconque.

Une seule personnes a répondu à l'enquête.

Cette très faible participation n'incite pas la Municipalité à mettre en place un tel service.

**Le colis des Anciens.**

Le traditionnel colis des Anciens a été distribué le jeudi 8 décembre dernier.

Lors des formalités de pointage, les bénéficiaires ont pu constater un petit changement : ce n'est pas un timbre qui leur a été remis pour justifier de l'acquiescement de la cotisation, mais une nouvelle carte avec cachet qui leur a été remise.

Jusqu'à 2004 inclus, cette distribution était réalisée sous l'égide de la section locale de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (ex-Union des Vieux de France), la cotisation versée par les bénéficiaires étant intégralement reversée à l'organisme national.

Devant cette situation, et compte tenu de l'augmentation régulière du prix du timbre qui passait, en 2005 de 3.30 € à 3.80 € une solution locale était envisagée.

Avec l'accord de la Municipalité, une réunion était organisée le 7 novembre pour examen de la proposition suivante : création d'une structure locale prenant en compte l'organisation de la distribution du colis annuel.

Une association locale, le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Monthermé (C.O.S.V.M.), poursuivant les mêmes buts de solidarité, il fut proposé de créer au sein de cette dernière association, une nouvelle section appelée "Union des Vieux Baraquins".

Cette proposition était approuvée à l'unanimité par une assemblée riche de plus d'une centaine de personnes.

La proposition de fixer le montant de la cotisation, pour 2005, à 3.00 € était, elle aussi, approuvée à l'unanimité

Invité à conclure les débats, M. le Maire a pris acte de cette décision, soulignant au passage combien il était agréablement surpris de constater qu'une aussi nombreuse assistance ait pris part à cette réunion.

Pour bien clarifier les choses, jusqu'à 2004, la confection de ce colis était entièrement réalisée avec des produits achetés grâce à une subvention municipale. A partir de 2005, à la part provenant de la subvention municipale est ajoutée une somme couverte en partie par la cotisation à la section "Union des Vieux Baraquins" du C.O.S.V.M..

Précision pratique pour conclure : l'Union des Vieux Baraquins est ouverte à toute personne de la commune de Monthermé âgée d'au moins 65 ans. La cotisation annuelle est réglée, début décembre, lors du retrait du "colis des Anciens" ; la carte d'adhérent reçoit alors le cachet attestant son acquiescement.

**Pesée des nourrissons**

Depuis le mois de septembre 2005 la Protection Maternelle et Infantile propose aux jeunes mamans la pesée des nourrissons au Centre Médico Social de Monthermé, rue A. Compain.

Une puéricultrice est à la disposition des familles, tous les mardis de 14 à 16 heures, pour des conseils concernant la vie l'enfant : alimentation, hygiène, etc... , S'adresser à :

**Mme LEDEME,**  
**Centre Médico Social de BOGNY,**  
**tél 03 24 32 04 72.**

**Démission d'une Conseillère.**

Pour des raisons personnelles, Madame Dominique CRASSO a démissionné de son mandat d'élue municipale.

Imprimerie BAYART - Charleville-Mézières

**Etat-Civil du 01-08-05 au 31-12-05**

**Naissances.**

*Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de père et de la mère célibataire.*

HENROT Théo Aurélien Jacky	3 août
THIRY Juline Mylène Victoire	16 août
CHOUIM Corentin Pol José	24 août
PEYTHIEU Albin Jean-Marc	3 septembre
ALEM Aomar Elyas	19 septembre
MARCHAL Esteban	1 octobre
CANDILLON Zélie	1 octobre
COUNE Lilou	15 novembre
SAUVAGE Ophélie	18 novembre
PIERRARD Jules Jean	23 novembre
DELPEUT Mathis Dominic André	27 décembre

**Mariages**

SENCE Jérôme Daniel Thierry et ZDROJEWSKI Angéline	3 septembre
MARCHESAN Jérôme Michel et PETITQUEUX Emilie Catherine	3 septembre
MILERET Pascal Jacques et GATIER Fabienne	17 septembre
DEMARS Claude Jean et DA SILVA Nathalie Clarinda	24 septembre
BRUYERE Patrick Frédéric Germain et JACQUEMIN Sylvie	22 octobre
LAVIGOGNE Sébastien et DUPLAT Blandine Michèle	19 novembre

**Décès.**

MONFROY Christian Paul	10 août
JOLY Michel Marcel Maurice	11 septembre
NOVOMESKY Yvon Rudolf	1 octobre
PINCON Thierry Edouard Hervé	16 octobre
D'ANGELO Lucie, épouse DUBOIS	24 octobre
CAIMENT Andrée Renée Marie, veuve PEYTHIEU	3 novembre
CHARLES André michel	17 novembre
GUERISSE Yvette	21 novembre
CAHART Jeanne Lucienne, veuve DUBOIS	1 décembre
FAYOS CARDONA, veuve CHAFERT	17 décembre
ROGGEMANS Yvonne, veuve WILLEMS	22 décembre

**INFORMATIONS GENERALES**

**Maladie d'Alzheimer**

L'Association Alzheimer Ardennes est à votre disposition au **0615525498** et tient des permanences :

- 8 rue du Baron Quinart à CHARLEVILLE MEZIERES  
 les 2e et 4e Vendredis du mois de 17h à 18h30

. Foyer Cappel - 2 Place Cappel à SEDAN le 2e Mercredi  
 du mois de 16h30 à 18h30.

**La Lèpre ?....**

Dans le monde, à chaque minute, un nouveau cas.  
 Chaque année, 70 000 enfants atteints en Afrique,  
 en Inde, au Brésil, à Madagascar, ...

Pour aider les Léproux, donnons.

29 janvier 2006 – Journée mondiale des lépreux  
 Fondation Raoul Follereau